ARRIVEE au PLP
le : 09.05.2011

C.A.F. DU VAL DE MARNE
2 Voie Félix Eboué

94033 CRETEIL CEDEX

À l'attention de Monsieur MARTIN

D I A G N O S T I C
A S S I S T A N C E
T E C H N I Q U E



ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE
ECHANTILLONS PRELEVES SUIVANT ORDRE DE SERVICE N°173/2011

Code prestation : K 161-1

Affaire n°11.880.122.07299.00.S

LIEU D'INTERVENTION : C.A.F. CRETEIL.

DATE : 05/04/2011

apave
Agence Marne la Vallée
Immeuble le Luzard III
35 Grande Allée du 12/02/1934
77186 NOISIEL
Tél. :01.60.37.55.37 - Fax : 01.60.37.38.26.

APAVE PARISIENNE SAS
Agence Marne la Vallée
Immeuble le Luzard III
35 Grande Allée du 12/02/1934
77186 NOISIEL
Tél. :01.60.37.55.37 - Fax : 01.60.37.38.26.

CAF
2, Voie Félix Eboué
94033 CRETEIL

05/04/2011

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

« K 161 - 1 »

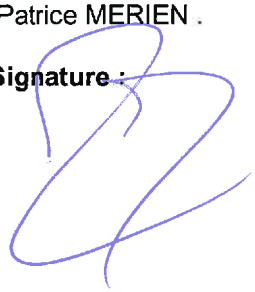
Adresse d'expédition : C.A.F. CRETEIL.

A l'attention de : Monsieur MARTIN

Intervenant :
Patrice MERIEN .

Accompagné par :
Monsieur MARTIN .

Signature :



Avertissement : Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité

SOMMAIRE

1. SYNTHESE DES RESULTATS 3

1.1. Obligations réglementaires 3
1.2. Préconisations 4

2. GENERALITES 5

2.1. Objectif de la prestation 5
2.2. Références réglementaires 5
2.3. Compétence et assurance 5
2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation 5
2.5. Rapport(s) précédent(s) 5
2.6. Durée de validité du rapport 5

3. DESCRIPTION DU OU DES BÂTIMENTS 6

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments 6
3.2. Périmètre de la prestation 6

4. RESULTATS ET AVIS 6

5. SCHEMA DE LOCALISATION 7

6. GRILLE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES FLOCAGES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

7. GRILLE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES CALORIFUGEAGES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

8. GRILLE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES FAUX PLAFONDS ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

9. BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. SYNTHESE DES RESULTATS

1.1. Obligations réglementaires

« Nous avons recensé des matériaux et produits contenant de l'amiante selon le programme de repérage défini dans l'annexe 13.9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique. Les conclusions conduisent aux obligations réglementaires récapitulées ci dessous. »

« Locaux ou zone homogène nécessitant des travaux sous 36 mois (notation 3) »

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
« . »	« . »
« . »	« . »

« Locaux ou zone homogène nécessitant une mesure d'empoussièrement (notation 2) »

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
« . »	« . »
« . »	« . »

« Locaux ou zone homogène nécessitant un contrôle périodique tous les 3 ans (notation 1) »

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
« . »	« . »
« . »	« . »

« Locaux ou zone homogène avec matériaux ou produits contenant de l'amiante en état dégradé (notation D) »

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
« . »	« . »
« . »	« . »

« Locaux ou zone homogène avec matériaux ou produits contenant de l'amiante en bon état (notation B)»

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Gaine local informatique au 6ème étage.	Peinture.
« . »	« . »

« Hors programme de repérage selon l'annexe 13.9 de l'article R 1334-24 du Code de la Santé Publique, nous avons également identifié visuellement la présence de produits ou matériaux qui, à notre connaissance, sont susceptibles de contenir de l'amiante. »

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
« . »	« . »
« . »	« . »

1.2. Préconisations

« Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et consulté par :

- les opérateurs de repérage amiante pour les diagnostics avant démolition
- les intervenants pour l' entretien ou la maintenance des installations
- les entreprises extérieures pour établir le plan de prévention ou le diagnostic avant travaux . »

« Concernant les matériaux contenant de l'amiante, il conviendra d'établir une analyse de risque et un mode opératoire pour éviter toute action pouvant libérer des fibres dans l'air (ponçage, frottement, perçage, découpage...). »

« Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail. Elle comprend notamment l'obligation d'élaborer une analyse de risque et un mode opératoire validé par des mesures d'empoussièrement . »

«Avant d'éventuels travaux, nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de traitement ou de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser ces travaux conformément aux recommandations de la CRAM et aux guides de l'INRS. »

2. GENERALITES

2.1. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

2.2. Références réglementaires

Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),
Article R 1334-24 du code de la santé publique,
Arrêté du 22 Août 2002 relatif aux modalités d'établissement du repérage,
Arrêté du 07 février 1996 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 15 janvier 1998 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE selon l'annexe 13-9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique.

2.3. Compétence et assurance

La certification de la compétence de l'intervenant a été délivrée par : SQI le 02/11/2007
N° de police et Compagnie d'assurance :0067686 – QBE France
N° SIRET : 775 690 639600015
Nom et Adresse du laboratoire : APAVE 97-103 , Boulevard Victor Hugo 93400 SAINT OUEN

2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits visibles et accessibles conformément au code de la santé publique. Il n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties d'ouvrage pour laquelle un repérage complémentaire doit être réalisé en cas de travaux ou de démolition.
« . »

2.5. Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont : néant

Lors de notre visite, il nous a été remis les plans suivants :
Plans des 8ème, 7ème, 6ème et 5ème étage.

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants : néant

2.6. Durée de validité du rapport

Sous réserve que les conditions d'exploitation n'influent pas sur les critères d'évaluation de l'état de conservation, la durée de validité du présent rapport est limitée à 3 ans.

3. DESCRIPTION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Bâtiment en béton armé

3.1. Propriétaire du ou des immeubles bâtis

Nom ou raison sociale : C.A.F

Adresse : 2 Voie Félix Eboué
Code Postal : 94033
Ville : CRETEIL CEDEX

3.2. Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

4. RESULTATS ET AVIS

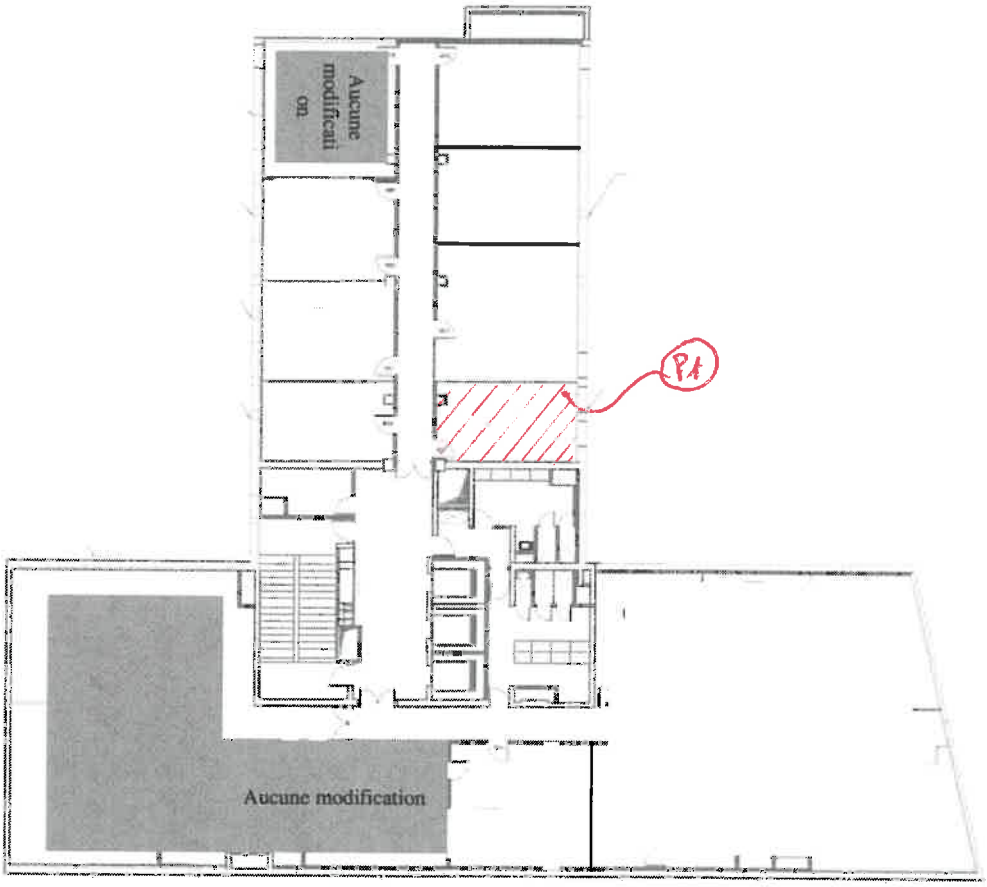
Légende : *Vxx - Résultat après Examen Visuel sur décision de l'opérateur*
Exx - Résultat après Analyse
1 - Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux et produits (tous les 3 ans)
2 - Surveillance du niveau d'empoussièrement avec prélèvements d'air
3 - Travaux dans un délai de 36 mois
B - Bon état de conservation
D - Etat dégradé

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître la présence d'amiante uniquement dans les locaux ou zones homogènes précisés dans le tableau ci-dessous :

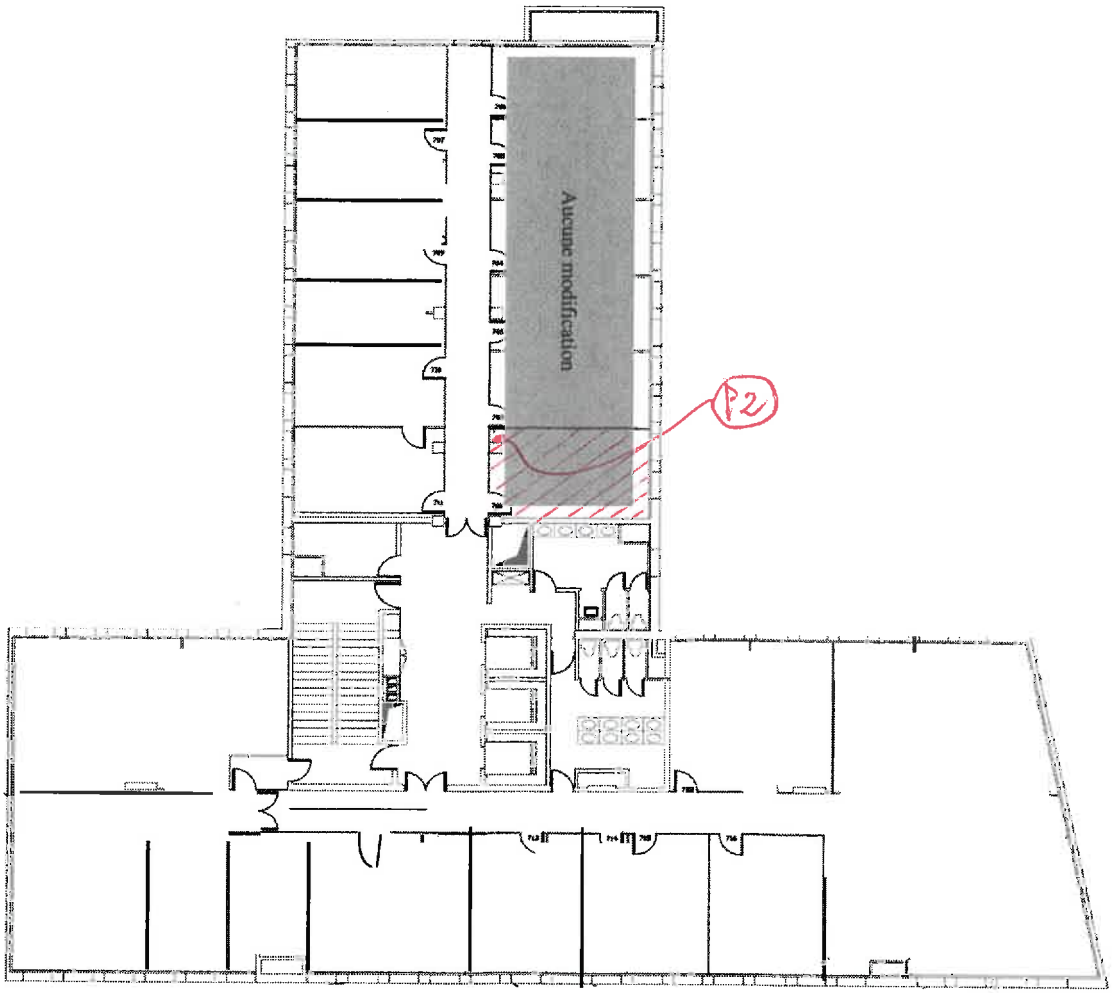
LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES HOMOGENES	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N° : Vxx ECHANTILLON N° : Exx	AVIS (NOTATION) 1-2-3-B-D
6 ème étage, local informatique .	Peinture sur gaine	E5.	B

5. SCHEMA DE LOCALISATION

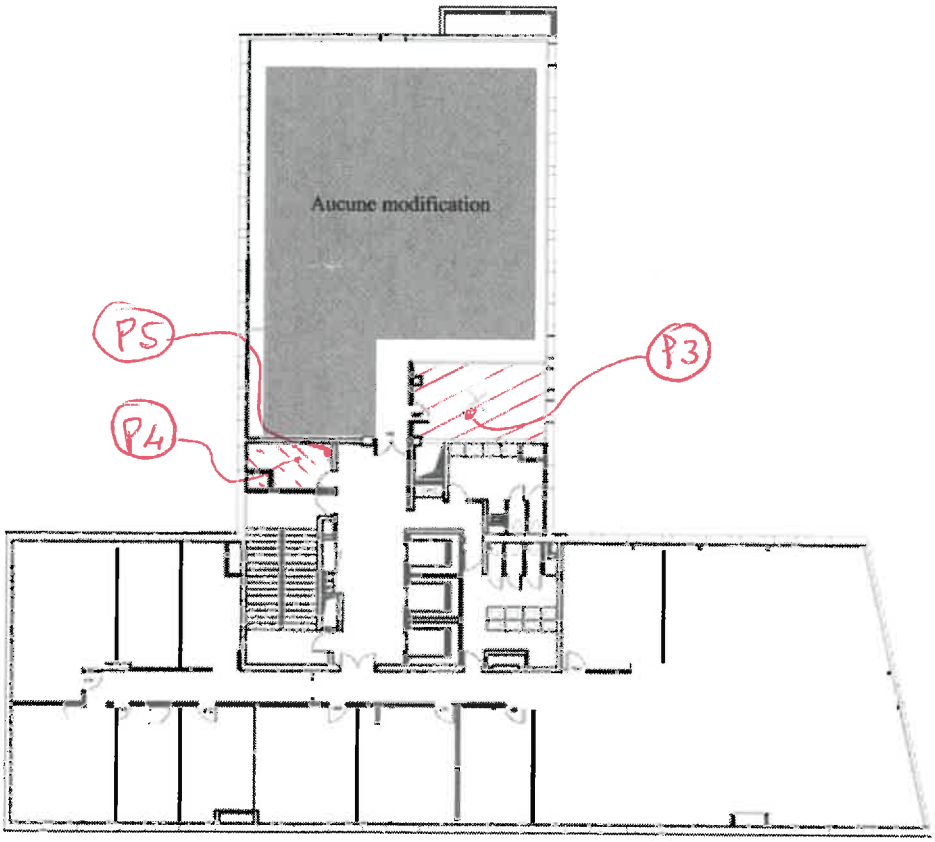
CRETEIL 8° étage



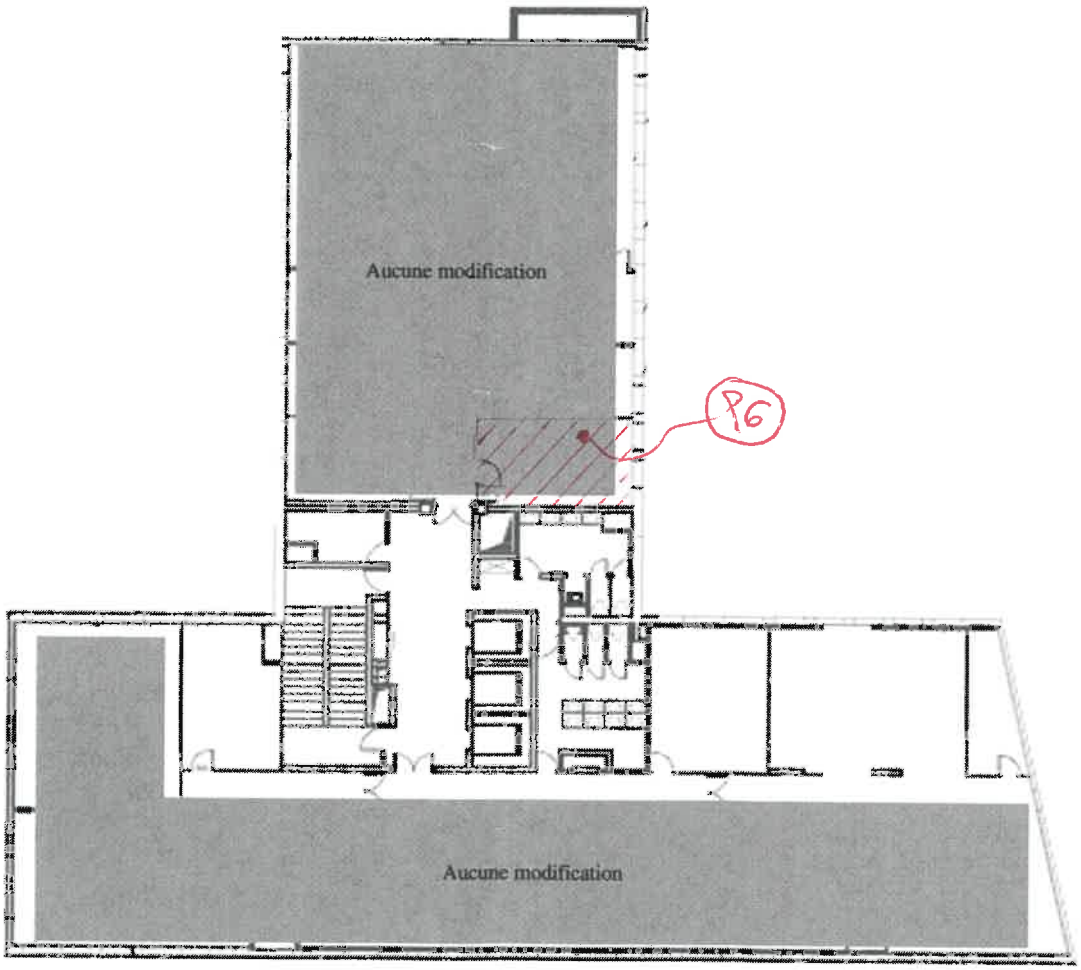
CRETEIL 7° étage



CRETEIL 6° étage



CRETEIL 5° étage



6. BULLETINS D'ANALYSE DES MATERIAUX

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

CAF CRETEIL

Rapport d'essai N° 1063441-R01-Rév0
Date de réception : 12/04/2011
Désignation : échantillon 1 : dalle de sol + colle, local photocopieur, 8ème étage
Examen visuel : matériau non fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable gris de type dalle de sol avec traces de colle marron
Nombre de préparations : 3
Date de l'essai : 21 et 22/04/2011
N° Affaire: 11-880-122-07299-00-S

Etablissement demandeur	CAF CRETEIL
Etablissement concerné	2 voie Félix Eboué
Adresse du prélèvement	Créteil
Etablissement préleveur	APAVE IDF EST
Nom du préleveur	Mr Mérien
Méthode de prélèvement	échantillon massif
Date du prélèvement	05/04/2011
Nature du matériau	dalle de sol
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Appendix 2 : Asbestos in bulk materials : Sampling and identification by polarised light microscopy (PLM) "
GUIDE HSG 248 - APPENDICE 2 page 81-120 "Asbestos : the analysts' guide for sampling, analysis and clearance procedures"
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante
2) Observations et analyses réalisées en microscopie électronique à balayage en combinant les examens morphologiques et l'analyse par spectrométrie des rayons X en dispersion d'énergie selon ISO 14966

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 22/04/2011
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses
Original signé

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/5

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

CAF CRETEIL

Rapport d'essai N° 1063442-R01-Rév0
Date de réception : 12/04/2011
Désignation : échantillon 2 : dalle de sol + colle, local photocopieur, 7ème étage
Examen visuel : matériau non fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable crème de type dalle de sol sans colle apparente
Nombre de préparations : 3
Date de l'essai : 21 et 22/04/2011
N° Affaire: 11-880-122-07299-00-S

Etablissement demandeur	CAF CRETEIL
Etablissement concerné	2 voie Félix Eboué
Adresse du prélèvement	Créteil
Etablissement préleveur	APAVE IDF EST
Nom du préleveur	Mr Mérien
Méthode de prélèvement	échantillon massif
Date du prélèvement	05/04/2011
Nature du matériau	dalle de sol
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Appendix 2 : Asbestos in bulk materials : Sampling and identification by polarised light microscopy (PLM) "
GUIDE HSG 248 - APPENDICE 2 page 81-120 "Asbestos : the analysts' guide for sampling, analysis and clearance procedures"
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante
2) Observations et analyses réalisées en microscopie électronique à balayage en combinant les examens morphologiques et l'analyse par spectrométrie des rayons X en dispersion d'énergie selon ISO 14966

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 22/04/2011
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses
Original signé

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/5

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

CAF CRETEIL

Rapport d'essai N° 1063443-R01-Rév0
Date de réception : 12/04/2011
Désignation : échantillon 3 : dalle de sol + colle, local archives, 6ème étage
Examen visuel : matériau non fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable gris et noir de type dalle de sol et ragréage avec colle
Nombre de préparations : 3
Date de l'essai : 21 et 22/04/2011
N° Affaire: 11-880-122-07299-00-S

Etablissement demandeur	CAF CRETEIL
Etablissement concerné	2 voie Félix Eboué
Adresse du prélèvement	Créteil
Etablissement préleveur	APAVE IDF EST
Nom du préleveur	Mr Mérien
Méthode de prélèvement	échantillon massif
Date du prélèvement	05/04/2011
Nature du matériau	dalle de sol
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Appendix 2 : Asbestos in bulk materials : Sampling and identification by polarised light microscopy (PLM) "
GUIDE HSG 248 - APPENDICE 2 page 81-120 "Asbestos : the analysts' guide for sampling, analysis and clearance procedures"
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante
2) Observations et analyses réalisées en microscopie électronique à balayage en combinant les examens morphologiques et l'analyse par spectrométrie des rayons X en dispersion d'énergie selon ISO 14966

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 22/04/2011
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses
Original signé

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/5

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

CAF CRETEIL

Rapport d'essai N° 1063444-R01-Rév0
Date de réception : 12/04/2011
Désignation : échantillon 4 : revêtement de sol + colle, local local informatique, 6 ème étage
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable gris de type revêtement de sol plastique avec colle et ragréage
Nombre de préparations : 5
Date de l'essai : 21/04/2011
N° Affaire: 11-880-122-07299-00-S

Etablissement demandeur	CAF CRETEIL
Etablissement concerné	2 voie Félix Eboué
Adresse du prélèvement	Créteil
Etablissement préleveur	APAVE IDF EST
Nom du préleveur	Mr Mérien
Méthode de prélèvement	échantillon massif
Date du prélèvement	05/04/2011
Nature du matériau	revêtement de sol
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Appendix 2 : Asbestos in bulk materials : Sampling and identification by polarised light microscopy (PLM) "
GUIDE HSG 248 - APPENDICE 2 page 81-120 "Asbestos : the analysts' guide for sampling, analysis and clearance procedures"
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 22/04/2011
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses
Original signé

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/5

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

CAF CRETEIL

Rapport d'essai N° 1063445-R01-Rév0
Date de réception : 12/04/2011
Désignation : échantillon 5 : peinture sur gaine, local informatique, 6ème étage
Examen visuel : matériau non fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable vert de type peinture sur plastique beige
Nombre de préparations : 5
Date de l'essai : 21/04/2011
N° Affaire: 11-880-122-07299-00-S

Etablissement demandeur	CAF CRETEIL
Etablissement concerné	2 voie Félix Eboué
Adresse du prélèvement	Créteil
Etablissement préleveur	APAVE IDF EST
Nom du préleveur	Mr Mérien
Méthode de prélèvement	échantillon massif
Date du prélèvement	05/04/2011
Nature du matériau	dalle de sol
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Appendix 2 : Asbestos in bulk materials : Sampling and identification by polarised light microscopy (PLM) "
GUIDE HSG 248 - APPENDICE 2 page 81-120 "Asbestos : the analysts' guide for sampling, analysis and clearance procedures"
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Présence de fibres d'amiante chrysotile*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 22/04/2011
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses
Original signé

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.1.07/5

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

CAF CRETEIL

Rapport d'essai N° 1063446-R01-Rév0
Date de réception : 12/04/2011
Désignation : échantillon 6 : dalle de sol + colle, local réserve, 5ème étage
Examen visuel : matériau non fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable gris clair de type dalle de sol avec traces de colle
Nombre de préparations : 3
Date de l'essai : 21 et 22/04/2011
N° Affaire: 11-880-122-07299-00-S

Etablissement demandeur	CAF CRETEIL
Etablissement concerné	2 voie Félix Eboué
Adresse du prélèvement	Créteil
Etablissement préleveur	APAVE IDF EST
Nom du préleveur	Mr Mérien
Méthode de prélèvement	échantillon massif
Date du prélèvement	05/04/2011
Nature du matériau	dalle de sol
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en ocuvre :
1)" Appendix 2 : Asbestos in bulk materials : Sampling and identification by polarised light microscopy (PLM) "
GUIDE HSG 248 - APPENDICE 2 page 81-120 "Asbestos : the analysts' guide for sampling, analysis and clearance procedures"
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante
2) Observations et analyses réalisées en microscopie électronique à balayage en combinant les examens morphologiques et l'analyse par spectrométrie des rayons X en dispersion d'énergie selon ISO 14966

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 22/04/2011
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses
Original signé

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
3.L505.I.07/5